

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 4 FEVRIER 2020**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	9	Présents :	7	Excusé :	1	Absent :	1	Votant :	7	28/01/2020

L'an deux mille vingt le 4 Février à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

**Présents** : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Dominique REVEL, Mme Isabelle BERGER.

**Excusé** : M. Thomas ROLLET

**Absent** : Mr William TROUILLET

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : AUTORISATION STATIONNEMENT TAXI**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de Madame Laurence HUTIN, le 28 janvier dernier, par lequel elle sollicite une autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que compte tenu du nombre limité de places de stationnement sur la commune, il ne peut être attribué de place **fixe**.

La réglementation concernant les autorisations de stationnement des taxis sera étudiée. Monsieur le Maire contactera Madame HUTIN pour avoir de plus amples renseignements sur sa demande.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : LOCATION D'UN LOCAL DANS LE BATIMENT DES CREATEURS**

Le Maire présente le courrier de Monsieur et Madame BERTHOY qui sollicitent la possibilité de louer la salle d'exposition, d'une surface de 31 m<sup>2</sup> (en haut) du bâtiment des Créateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord à la location pour un tarif de 100€ par mois et avec conclusion d'un contrat de location pour stockage, à titre précaire et révocable établi pour une durée d'un an.

**1) SYDESL – BILAN ENERGETIQUE – INTERVENTION DE M. BERNARD PETIT**

Monsieur Bernard PETIT du SYDESL présente le bilan énergétique établi à l'issue de l'étude réalisée sur les consommations d'électricité, de gaz et d'eau.

Le coût de l'éclairage public est en augmentation en 2019. Le matériel étant vétuste, il est conseillé de le remplacer par des ampoules LED beaucoup plus économiques.

Concernant les dépenses d'électricité du patrimoine bâti : il est conseillé de mettre en place des horloges pour piloter les consommations aux temps de présence du personnel pour l'école et la Mairie.

Le SYDESL se propose de réaliser l'étude de régulation thermique du chauffage, il se chargerait également de monter les dossiers de subvention.

Une consommation anormale d'eau est constatée aux WC publics du bourg.

La municipalité recontactera Monsieur Bernard PETIT dans les prochains mois pour la suite à donner à ce dossier.

**2) REGION : SOUTIEN AUX AMENAGEMENT URBAINS DANS LES CITES PATRIMONIALES RECONNUES : ELIGIBILITE DE SOLUTRE-POUILLY**

La commune est éligible au soutien que La Région se propose d'apporter pour les aménagement et études préalables aux communes attractives du Grand Site.

Il convient de réfléchir sur quels projets pourrait porter cette aide : réfection de la place de SOLUTRE ? Oui, mais pas avant 2022, réfection de l'abside de l'église ? Le conseil autorise le Maire à demander le soutien de la Région en temps utiles.

### **3) MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN**

La filière vin est soumise depuis la mi-octobre 2019 à l'application d'une taxe de 25 % sur les exportations de vins vers les USA.

Les présidents des organisations professionnelles nationales ont été reçus par les différents ministres concernés, mais force est de constater qu'aucune solution n'est en vue. La décision des USA est en effet légale et autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit sur des subventions accordées à AIRBUS pendant de nombreuses années.

Il est impossible de savoir quand cette situation cessera. Pire, les USA sont en train d'examiner la possibilité de taxer encore plus fortement l'ensemble des produits issus de nos vignes (vins et eaux-de-vie) jusqu'à 100% consécutivement à la taxation sur les GAFA envisagée par l'Europe.

Les USA constituent le 1<sup>er</sup> marché à l'exportation pour la filière et représentent 1,7 Milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les seuls vins. Ce score est réalisé par 6 000 entreprises au profit de l'ensemble d'une filière et de l'ensemble de leurs fournisseurs installés sur le territoire national. Ce marché est irremplaçable. La taxation à 25% va avoir pour conséquence de sortir du marché la plupart des vins français. Ils seront remplacés par des vins non taxés pour de longues années. Les vins resteront sur le marché national et il risque de s'en suivre une grave crise économique pour la filière. De nombreuses défaillances d'entreprises sont à craindre ainsi que des arrachages.

L'ANEV et les organisations professionnelles viticoles sollicitent le soutien des communes viticoles et plus largement des collectivités locales concernées par la vigne afin que l'Etat n'abandonne pas son second poste excédentaire de sa balance commerciale (les vins et spiritueux) au profit du premier (l'aéronautique). L'Etat doit entendre le besoin de compensation de la filière sans lequel elle ne pourra pas survivre à une taxation inique et pour des conflits commerciaux qui ne la concernent pas.

Le Maire présente la motion de soutien à la filière vin :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;

- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Cette motion sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire. Copie sera transmise à l'association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV) et à la presse régionale pour information.

### **4) SIGALE : PROPOSITION D'ADHESION A LA COMPETENCE PERISCOLAIRE OPTIONNELLE DU SIGALE.**

Cette question est retirée de l'ordre du jour à la demande de Monsieur Gianni FERRO.

### **5) REUNION AVEC MADAME CORINNE GIBERT, INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE**

Le Vendredi 17 Janvier dernier, Madame Corinne GIBERT a rencontré Monsieur le Maire et les membres du SIVOS afin de faire le point sur l'école. La rencontre s'est très bien passé.

Monsieur Gianni FERRO indique que les perspectives sont bonnes pour les 3 années à venir et qu'il y a une volonté gouvernementale d'aider les écoles rurales.

Mme Anaïs HUCHAN indique que même si les effectifs sont stables pour la rentrée prochaine ils ne sont pas équilibrés dans chaque niveau :

9PS 9MS 5GS : 23 élèves en maternelle  
7CP 3CE1 : 10 élèves (Anaïs)  
11CE2 5CM1 7 CM2 : 23 élèves (Karine)  
Effectif total : 56 élèves

Madame HUCHAN propose un décloisonnement des maternelles entre les deux communes et d'équilibrer les classes à environ 15 enfants ce qui représenterait un intérêt pédagogique. Madame LACHAUX aurait 2 niveaux à la rentrée. Madame GIBERT est en accord avec cette proposition.

Madame HUCHAN sollicite la possibilité d'avoir une ATSEM tous les matins à l'école de FUISSE pour être avec les Grandes sections. Si l'ATSEM est utile au bon déroulement de la classe, elle n'est pas obligatoire et compte tenu du coût élevé pour 5 élèves, cette demande ne peut être retenue.

## **6) LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL N° 1 : NOUVEAUX LOCATAIRES**

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à ses nouveaux locataires : Monsieur Thomas GALLET et Madame Marianne JACQUET et leurs enfants qui remplacent Monsieur Fanck BELLENGUEZ, depuis début Janvier dernier.

Le conseil municipal se félicite d'avoir confié la gestion locative à la Société Neuvilleoise de Gestion (SNG), ce qui permet de trouver rapidement de nouveaux locataire évitant ainsi une perte de ressources importante pour la commune.

## **7) RGPD**

Le Centre de Gestion a constitué un groupe de travail composé de collectivités et de la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération. Il programme pour ce groupe de débiter la mise en conformité mutualisée à partir du début janvier 2020. Un planning prévisionnel est prévu, les travaux de mise en conformité au RGPD doivent être initialisés pour le 14 Février 2020.

Monsieur Dominique REVEL, référent communal pour le RGPD, fait part au conseil de la rencontre organisée récemment entre le Centre de Gestion et la commune afin de présenter les enjeux et la procédure d'enregistrement des données.

## **8) PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Le Maire expose au conseil que la sécheresse - réhydratation des sols traitée dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est caractérisée par les dommages qu'elle cause aux immeubles. Elle doit donc être distinguée de la sécheresse agricole, qui est caractérisée par ses effets sur les cultures et l'activité agricole. Les dommages aux cultures et au bétail (baisse de rendement, pertes de récolte etc.) causés par ce phénomène n'entre pas dans le champ de la garantie catastrophe naturelle (cf. circulaire de Monsieur le Préfet de Saône et Loire en date du 11 Juin 2019).

## **9) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

Les travaux de consolidation de la Roche vont débiter prochainement. Le coût s'élève à 104 000€. Un défrichage des abords de la Roche est en cours par le Conservatoire des Espaces Naturels.

La municipalité tient à remercier les Brigades Vertes pour l'entretien fait au Mont de POUILLY.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique qu'il y a un problème de fuite dans la remise du logement communal de la famille CONTAL-LENOIR (gouttière). Le devis de réparation est attendu.

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de l'entreprise « les laviers de Bourgogne » pour la réfection de l'abside de l'église, il s'élève à un montant HT de 59 674,00€ (TTC 71 608,80€). Le conseil en prend note et indique que ce devis sera présenté dans le cadre des travaux à prévoir au Budget.

Les travaux du lavoir à impluvium sont en cours.

Monsieur Bernard LAPIERRE fait part au conseil de la demande de Madame ROLLET, locataire du logement n° 1 qui sollicite la pose de persiennes pour son logement. Le conseil réfléchit aux solutions à mettre en place.

Monsieur Pierre LANEYRIE présente le devis n° 190183 reçu de l'entreprise MANSIAT pour des travaux d'entretien divers à la salle des fêtes. Il s'élève à un montant de 474,00€ HT (568,80€ TTC). Le conseil donne son accord sur ce devis en écartant le changement des blocs de sécurité inclus dans le devis initial d'un montant de 526€ HT (631,20€ TTC).

La nature du sol de la salle des fêtes fait que cela pose un gros problème d'entretien. En effet il n'est pas possible de demander aux usagers de laver le parquet en cas de souillures, dans la mesure où celui-ci n'est pas vitrifié. Or, en cas d'utilisation fréquente, Jacky n'a pas le temps de passer la lustreuse avant chaque usage. Il en résulte souvent une remise de cette salle dans un état laissant souvent à désirer. Le problème reste en suspens.

Monsieur Gianni FERRO indique que les travaux de mise en conformité PMR vont débuter mi-février et se termineront fin mars.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Absent
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	Absent
LANEYRIE Pierre			

#### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2020/001	AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI	2020/002	LOCATION D'UN LOCAL DANS LE BATIMENT DES CREATEURS
2020/003	MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN	2020/004	Autorisation pour demander le soutien de la Région dans le cadre des aménagements et études préalables puisque la commune est éligible

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 3 Mars 2020 à 18H30  
La séance est levée à 21H30